



Thumeries
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 JUIN 2024**

**NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023**

**Service des personnes âgées et
équipe spécialisée Alzheimer à
domicile**

I – SECTION D'EXPLOITATION

En poursuivant ses efforts de maîtrise des dépenses, le SSIAD de Thumeries parvient à dégager un **résultat comptable excédentaire de 3.002,66 €**.

Compte-tenu de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 et de la reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement, le SSIAD de Thumeries, pour son activité Personnes Agées et Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile, présente un **résultat administratif excédentaire de 22.340,78€**.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune : www.thumeries.fr – Rubrique annonces légales

L'augmentation du niveau de financement pérenne (pas de convergence) et du CNR équivalent ont permis au service de financer les mesures en faveur de la rémunération des agents de la FPT : augmentation du point d'indice à compter de juillet 2023, revalorisation des grilles indiciaires pour les plus bas salaires et mise en place de la prime de pouvoir d'achat qui a pu être payée aux agents du SSIAD éligibles en décembre 2023.

De plus, cette augmentation du niveau de financement a également permis d'accroître légèrement la masse salariale et de financer plus sereinement les prestations effectuées par les infirmiers libéraux, permettant ainsi au SSIAD PA d'orienter son activité vers un public plus dépendant, avec un Gir Moyen Pondéré de près de 725 sur l'année, pour 76 patients accompagnés.

Ainsi, bien que le taux d'occupation cumulé des deux activités soit légèrement inférieur à l'année 2022 (92,66%), le SSIAD PA a maintenu un taux d'occupation de 93,94% sur l'année. En revanche, l'activité de l'ESA a effectivement subi une diminution du fait de l'absence pour maladie de la psychomotricienne pendant plusieurs mois, sans qu'elle puisse être remplacée. Elle a depuis repris son activité à temps plein, ce qui entraînera une hausse pour 2024.

A – Groupe 1

Les dépenses de ce groupe sont surtout marquées par une augmentation des prestations effectuées par les infirmiers libéraux (+18.155,35€), directement en lien avec l'augmentation du niveau de dépendance des patients accompagnés par le SSIAD.



En effet, comme indiqué en introduction, le SSIAD PA a fait le choix d'accompagner davantage de patients en grande perte d'autonomie et de patients en soins palliatifs, dont les besoins en soins techniques réalisés par les infirmiers libéraux sont plus importants.

En revanche, des efforts de maîtrise des dépenses sur tous les autres postes de ce groupe ont été faits, permettant même de noter une légère baisse de ces lignes budgétaires par rapport à 2022, et ce malgré une hausse des coûts des carburants et de l'énergie.

Ainsi, les dépenses du groupe 1 montrent **un déficit de 1.935,69€**, entièrement compensé par les économies réalisées au groupe 3.

B – Groupe 2

Comme indiqué en introduction, plusieurs mesures en faveur des salariés de la Fonction Publique mises en place en 2023 (augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires, Prime de Pouvoir d'Achat) ont généré une augmentation des dépenses.

De plus, en 2022 le recrutement du poste d'IDEC avait été reporté afin de mieux maîtriser les dépenses, mais il s'est avéré nécessaire dès le début de l'année 2023 en raison de l'augmentation du niveau de dépendance des patients accompagnés par le SSIAD PA, celui-ci nécessitant davantage de coordination. Ainsi, l'année 2023 montre une légère augmentation de la masse salariale (+0,86 ETP).

L'ensemble de ces mesures ont été rendues possibles grâce à l'augmentation du niveau des crédits pérennes d'une part, et du CNR de 33.121,60€ d'autre part, qui a ainsi été entièrement consommé.

Néanmoins, le SSIAD de Thumeries a dû faire face à un paiement d'allocations chômage pour une salariée qui avait pourtant donné sa démission du service en 2021 pour un montant de 7.305,96€, ce qui a entraîné un **déficit de 6.166,11€** du groupe 2, entièrement compensé par des remboursements d'indemnités journalières pour un montant de 7.543,38€ inscrits au groupe 2 des recettes.

C – Groupe 3

Grâce à une rigueur maintenue dans la gestion du service, plusieurs postes de dépenses ont affiché une baisse importante en 2023. C'est le cas notamment pour les primes d'assurances dont les contrats ont été



renégociés en lien avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Cependant, le nouvel assureur n'a pas été en capacité de déterminer les montants respectivement dûs par le CCAS et le SSIAD pour les assurances de véhicules. Ainsi, les assurances voitures de 2023 seront régularisées sur l'exercice budgétaire 2024.

Les économies réalisées ont permis au service de poursuivre la modernisation numérique, notamment en renouvelant la flotte de téléphones portables professionnels (4.713,60€). De plus, quelques renouvellements non prévus de certains équipements ont été nécessaires en 2023: un réfrigérateur qui avait été acquis à l'ouverture du service en 1998, ainsi que deux fauteuils de bureau datant également de l'ouverture, ont dû être remplacés (montant total 810,80€).

Le groupe 3 fait donc apparaître **un excédent de 18.286,83€**.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements réalisés ces dernières années sont **en cours d'amortissement: 3.619,99€** en 2023. Cette charge d'amortissement est intégralement compensée par la réserve de compensation des charges d'amortissement qui présente ainsi un solde de 3.450,80€ en fin d'année 2023. Par ailleurs, les nouvelles dépenses d'investissement détaillées au groupe 3 de la section d'exploitation apparaissent également. Elles seront amorties en 2024.

III – CONCLUSION

Le SSIAD de Thumeries s'engage à poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses pour ses activités PA et ESA, et sollicite l'approbation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2023.

En raison des coûts prévisibles du volet social de la réforme des SAD (notamment pour les fonctionnaires du service qui représentent 12.46ETP), le SSIAD de Thumeries sollicite l'affectation du résultat administratif corrigé excédentaire de **22.340,78 €** en en réserve de compensation des déficits (compte 10686).

